

## **Déclaration du SE-UNSA**

**de Loire Atlantique**

**à la CAPD du 20 mars 2018**

Monsieur le directeur académique,  
Mesdames et Messieurs les membres de la Commission Paritaire,

Que de péripéties cette année dans le cadre des permutations informatisées !  
Après de longs mois d'attente, les résultats sont tombés lundi 5 mars. Avec joie ou déception, les collègues ont reçu l'information les concernant.

Quelle ne fut pas leur surprise ainsi que la nôtre lorsque, 72h plus tard, la DGRH informait les quelques 17000 participants que suite à une erreur les résultats devenaient provisoires....  
Et tout cela par un texto. Du jamais vu !

S'en sont suivis 4 longs jours de silence du ministère. Comme vous vous en doutez, les collègues sont restés suspendus à ce message. S'ils ont d'abord été assommés par cette annonce, la colère et l'impatience les ont ensuite submergés. Et à raison. Ils attendaient de savoir s'ils pouvaient arrêter d'espérer pour certains ou enfin se réjouir définitivement pour d'autres.

Comment ne pas trouver cette gestion d'erreur et la communication du ministère désastreuses ?

On peut facilement imaginer l'état d'anxiété et de stress de nos 17000 collègues.

Pour cette raison, le SE-UNSA s'est rapidement positionné et a demandé au ministère que seuls des changements favorables aux collègues soient effectués. Ainsi personne n'aurait été lésé. Juste retour des choses nous semblait-il. Ce n'est malheureusement pas la proposition retenue et environ 180 d'entre eux ont vu leur résultat de permutations modifié et parmi eux, 76 ont vu leur mutation annulée.

Le SE-UNSA organise cette semaine (19 au 23 mars 2018), une semaine d'information et d'actions sur la Direction d'école dédiée aux directeurs·trices d'école pour mettre en lumière la dégradation des conditions d'exercice des directeurs·trices et les difficultés de fonctionnement de l'école.

Le SE-UNSA est donc sensible aux groupes de travail organisés en Loire Atlantique pour travailler sur leur simplification des tâches et y participe avec cette volonté d'améliorer leurs conditions de travail.

Cette CAPD va traiter des demandes de temps partiel.

Sur ce dossier, le SE-UNSA compte sur votre bienveillance pour les 71 refus concernant les demandes de temps partiel sur autorisation, le SE-UNSA vous demande donc de les accepter.

Nous les savons nécessaires, pour des collègues fatigués par leurs conditions de travail, les années d'enseignements, la lourdeur de l'organisation personnelle ou pour toute autre raison. Nous constatons tous les jours que le seuil de souffrance au travail est atteint pour un nombre grandissant de nos collègues. Il est plus que temps que l'Institution agisse pour remédier à cet état de fait alarmant.

Le SE-UNSA renouvelle donc sa demande de développement d'une réelle gestion des ressources humaines dans l'Education Nationale. Son but doit être d'accompagner la carrière des collègues et non pas d'entrer en scène lorsqu'un enseignant n'est plus en capacité de faire son travail car alors il est souvent déjà trop tard !

Le besoin en formation est bien réel. Notre monde évolue, nos carrières s'allongent et nos conditions de travail ne s'améliorent pas. La possibilité de mobilité professionnelle pour les professeurs des écoles reste inadaptée avec des moyens de reconversion inexistantes. Le guide de mise en œuvre du Compte Personnel de Formation des agents publics de l'état, édité il y a un an, devait permettre, je cite « d'accompagner les transitions professionnelles, faciliter les mobilités et plus largement de diversifier les expériences et parcours professionnels.... »

Pour réussir pleinement le déploiement de ce dispositif, il est nécessaire que les employeurs publics communiquent largement sur ces nouveaux droits”.

La question est donc :

Quand saurons-nous si le CPF sera offert aux collègues de Loire Atlantique ?

Nous vous remercions.